
Services offerts dans la région

La protection des personnes et des bâtiments

Chacun des services de sécurité incendie de la région a comme premier mandat le combat des incendies de bâtiment. Il s'agit d'un service municipal gratuit pour les citoyens puisque financé par les taxes foncières.

Lorsqu'un incendie se déclare chez-vous ou dans votre entourage et que vous composez le 9-1-1 sans attendre, que se passe-t-il ? La technologie utilisée par les centrales leur permet de localiser l'appel et la centrale prend alors en charge la répartition des services en fonction des protocoles d'alerte établis. On vous posera des questions de façon à bien préparer les intervenants qui se dirigent vers l'incendie.

De plus, lorsque des ressources supplémentaires sont requises (pompiers, véhicules, accessoires ou eau), chacun des services peut faire appel au service voisin puisqu'une entente d'entraide a été signée à cet effet entre toutes les municipalités de la région.

Les quelques 250 pompiers de la région sont tous sur appel, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas de garde en caserne comme dans les grandes villes. Cette réalité peut impliquer des délais puisque les pompiers doivent d'abord se diriger vers la caserne pour ensuite se rendre à l'incendie. Cependant, soyez assurés qu'ils se rendront le plus rapidement possible de façon à réduire les pertes attribuables à l'incendie.

La désincarcération

Le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle est desservi en désincarcération automobile par quatre services : Ferme-Neuve, Mont-Laurier, Notre-Dame-du-Laus et Rivière-Rouge. Lors d'un accident routier, vous devez également composer le 9-1-1 pour que la mobilisation des ressources appropriées soit enclenchée.

Si vous utilisez un cellulaire, la technologie ne permet pas aux centrales de localiser votre appel. Il est alors important que vous puissiez localiser le lieu de l'intervention, idéalement en faisant référence à l'adresse la plus proche.

Les premiers répondants

Depuis 1998, les pompiers de Ferme-Neuve sont premiers répondants pour leur territoire. Lors d'une situation d'urgence nécessitant le service ambulancier, les pompiers sont alertés pour le supporter.

À partir de 2006, des bénévoles de la municipalité de l'Ascension, dont quelques pompiers du service incendie, offriront également le service de premiers répondants.

Les autres appels

Les pompiers sont souvent appelés à intervenir lors d'autres situations d'urgence : feu de forêt ou de broussailles, feu de véhicule, sauvetages divers, monoxyde de carbone, déversement, etc. Ces interventions peuvent être conjointes avec d'autres intervenants du milieu ou avec des ressources spécialisées (ex. : SOPFEU, Hydro-Québec, SQ, récupérateurs de produits toxiques).